Paysages du quotidien

PAYSAGES À [RE]QUALIFIER

DOCUMENT PROVISOIRE



Pilotage : **Direction Stratégie et Cohérence Territoriale** (DSCT - Métropole Aix-Marseille-Provence)
Réalisation, crédits photos couverture et non mentionnés : **Agam / Aupa**
Date de parution : **mai 2020**

Sommaire

PROPOS INTRODUCTIF

VALORISER TOUS LES PAYSAGES, À TOUTES LES ÉCHELLES 4

POUR UNE ACTION MÉTROPOLITAINE SUR LES PAYSAGES ORDINAIRES, DU QUOTIDIEN ? 5

L'OUTIL « PAYSAGES DU QUOTIDIEN, PAYSAGES À [RE] QUALIFIER : UNE NOUVELLE APPROCHE DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE ? » 6

PANORAMA DES SITUATIONS PAYSAGÈRES IDENTIFIÉES 8

PROPOSITIONS D'ACTIONS SUR QUATRE SITUATIONS PAYSAGÈRES

DES POLARITÉS AU PLUS PRÈS DES FLUX 11

DES ABORDS ROUTIERS ENCOMBRÉS 17

DES BERGES INACCESSIBLES 23

DES ACCÈS AUX GRANDS ESPACES DE NATURE 29

POUR ALLER PLUS LOIN 35

VALORISER TOUS LES PAYSAGES, À TOUTES LES ÉCHELLES

La dimension paysagère de notre métropole n'est plus à démontrer : 255 km de littoral dont l'étang de Berre, plus grand étang salé d'Europe ; 56% d'espaces naturels, dont des monuments de nature mondialement connus comme les Calanques ou la Sainte-Victoire, quatre parcs naturels régionaux ; 21% d'espaces agricoles, dont 11 Zones Agricoles Protégées (Cuges-les-Pins, Vitrolles, Auriol, Sénas, etc.). La beauté et la diversité de notre « capital-nature » jouent une grande part dans la qualité de vie et l'attractivité de la Métropole.

La préservation et la valorisation de notre cadre de vie, bâti et naturel, sont des éléments de consensus des stratégies métropolitaines. Cela concerne les grands paysages, mais aussi et surtout, **des paysages moins totémiques et plus ordinaires : ce que l'on parcourt tous les jours, que l'on soit habitant, visiteur ou usager**. Or, qui parcourt le territoire se rend compte d'une perte de qualité globale de certains des « paysages du quotidien ». Ils sont directement impactés par un mode de développement urbain trop extensif, générant des formes urbaines souvent standardisées et décontextualisées de leur environnement. Peu protégés dans les règlements d'urbanisme, et moins valorisés dans les stratégies métropolitaines, les paysages du quotidien sont pourtant soumis à des pressions constantes (consommation des terres agricoles, imperméabilisation, banalisation du paysage…).

LA COMPÉTENCE « VALORISATION DES PAYSAGES MÉTROPOLITAINS »

Le Projet métropolitain fixe le cadre de l'action métropolitaine en matière de préservation et de valorisation du « capital-nature ».
Le Plan de paysage (en cours d'élaboration) élabore une stratégie portant prioritairement sur les paysages anthropisés, et s'intéresse en particulier à la notion d'écotones (les zones de transition – ou lisières – entre deux écosystèmes).
Le SCoT métropolitain dans son rôle d'articulation entre documents supra-métropolitains, stratégies métropolitaines et PLUi, positionne les paysages au cœur de son projet d'aménagement.


PROJET

« Motifs » métropolitains

Dans le cadre de l'élaboration du SCoT de la Métropole Aix-Marseille-Provence, les architectes-urbanistes ont proposé de mettre en œuvre une approche sensible de la planification, à travers un nouvel outil appelé « motifs ».
Par Marie Evo, architecte-urbaniste, et Jean-Noël Consalès, géographe-urbaniste

Juillet 2018

LANCEMENT DE LA DÉMARCHE
Initiée par D&A et J.N Consales dans le cadre de leur mission d'AMO pour le SCoT métropolitain avec la DSCT. Proposition d'un premier inventaire répertoriant 23 "motifs métropolitains" à partir de visites de terrain.

Avril 2019

ATELIER TECHNIQUE SCoT/ PADD
Présentation de la démarche et premiers échanges sur l'objectif d'amélioration de la qualité des paysages du quotidien
(avec les référents territoriaux, les Directions métropolitaines et les Agences d'urbanisme).

Décembre 2019

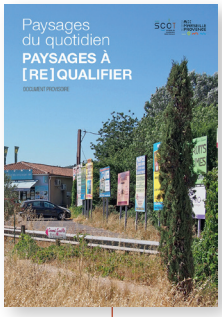
« LES MOTIFS MÉTROPOLITAINS » DANS LA REVUE URBANISME
Marie Evo (D&A), N°415, p.15-21.

POUR UNE ACTION MÉTROPOLITAINE SUR LES PAYSAGES ORDINAIRES, DU QUOTIDIEN ?

Des plus urbains aux plus naturels, les paysages du quotidien constituent les legs de notre mode d'occupation et d'aménagement du territoire. Ils répondent à l'évolution de nos modes de vie : travailler, se détendre, consommer, se déplacer… Certains de ces espaces constituent, de par leur récurrence spatiale, de véritables « motifs » sur lesquels il est possible d'agir globalement.

Ce travail sur les **« paysages de quotidien – paysages à (re)qualifier »**, piloté par la Direction Stratégie et Cohérence Territoriale (DSCT) et les Agences d'urbanisme (Agam, Aupa), est initié dans le cadre du **Schéma de Cohérence Territoriale** (SCoT) **métropolitain**. Il a pour objectif d'approfondir ce concept de « motifs métropolitains », d'identifier des possibles (orientations, pistes d'actions), afin de mieux intégrer la qualité urbaine, paysagère et architecturale dans les documents de planification urbaine (SCoT, PLUi), dans les stratégies métropolitaines ou dans tout dispositif d'action existant ou à créer.





Janvier 2020

ATELIER DE CO-CONSTRUCTION

Mise en partage et formulation de pistes d'actions possibles

(avec les référents territoriaux, les Directions métropolitaines et les Agences d'urbanisme).

Février 2020

ATELIER WORKSHOP AGENCES

Élaboration des orientations et choix des outils mobilisables sur quatre situations paysagères

(Agences d'urbanisme)

Mai 2020

FINALISATION D'UN DOCUMENT DE SYNTHÈSE

(évolutif)

L'OUTIL « PAYSAGES DU QUOTIDIEN, PAYSAGES À [RE] QUALIFIER : UNE NOUVELLE APPROCHE DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE ? »

LES « MOTIFS MÉTROPOLITAINS » : UNE APPROCHE SENSIBLE DU TERRITOIRE

Les paysages participent de **l'habitabilité** et de **l'attractivité** de la métropole. C'est le point de départ de la démarche que l'agence D&A et Jean-Noël Consales ont initié dans le cadre du SCoT métropolitain. Troisième niveau de spatialisation *(cf. les trois niveaux de spatialisation du SCoT métropolitain)*, les « **motifs** » sont le résultat d'un **diagnostic sensible** combinant **marche** et **photographie**. Plusieurs sorties de terrain ont permis au groupement, de 2017 à 2018, d'identifier plus d'une vingtaine de situations paysagères. Cette démarche a été enrichie par une confrontation avec l'œuvre photographique « Paysages usagés » (2013) de Geoffroy Matthieu et Bertrand Stofleth.

Les « motifs » sont caractérisés, d'une part, pour **leur récurrence spatiale** et, d'autre part, parce qu'ils représentent un **enjeu de qualification** ou de **requalification**. Les conditions pour construire un motif sont les suivantes :

- La situation ne doit pas être singulière, mais représentative du territoire ;
- La situation nécessite, de par sa récurrence, la mise en place d'une stratégie d'action cohérente à l'échelle métropolitaine ;
- L'enjeu est lié à la question du cadre de vie telle que vécue par les usagers-habitants ;
- La situation nécessite d'être identifiée par le SCoT métropolitain, puis traitée à la bonne échelle, dans le bon document ou par le bon dispositif.


© D&A & Jean-Noël Consales

LES TROIS NIVEAUX DE SPATIALISATION DU SCOT

Pour appréhender et organiser la métropolisation dans toutes ses dimensions, la méthodologie du SCoT métropolitain est d'envisager des orientations stratégiques à trois échelles :

- **l'échelle métropolitaine** : il s'agit du cœur de la stratégie d'aménagement de l'espace métropolitain à horizon 2040, définissant notamment les trames structurantes, existantes ou projetées (...), les grands équilibres ville-nature (...), ou encore, les zones à risque d'un point de vue prospectif.
- **l'échelle inter-territoriale** : il s'agit de secteurs dont le développement relève d'un enjeu métropolitain, soit parce qu'ils font l'objet de mutations fortes, soit parce qu'ils sont stratégiques et croisent de multiples enjeux. Certains « secteurs de projets » ont d'ores et déjà été identifiés : l'Étang-de-Berre et ses rives, la Vallée de l'Huveaune, Plan-de-Campagne, etc.
- **l'échelle de la proximité** : les « paysages du quotidien - paysages à (re)qualifier » peuvent faire l'objet d'améliorations, dans un objectif global de qualité urbaine, paysagère et architecturale.

LES « PAYSAGES DU QUOTIDIEN – PAYSAGES À [RE]QUALIFIER » : UN OUTIL DU SCOT AU SERVICE DE LA QUALITÉ URBAINE, PAYSAGÈRE ET ARCHITECTURALE ?

Lors des ateliers techniques du SCoT (avril 2019), les « motifs métropolitains » sont apparus comme un outil pertinent pour stimuler la créativité des participants et conjuguer les échelles. **Suffisamment récurrents pour être structurants à l'échelle de la Métropole**, et **assez spécifiques pour être identifiables** et faire l'objet **d'interventions particulières et contextualisées**.

Afin d'intégrer cette **approche sensible et novatrice** à la démarche SCoT, réglementé par le code de l'Urbanisme, la réflexion a été poursuivie par les agences afin de hiérarchiser, caractériser ces motifs et identifier des pistes d'actions possibles. L'appellation **« Paysages du quotidien - Paysages à (re)qualifier »** marque la transition de la démarche exploratoire initiale vers une démarche de planification stratégique. Au final, cette étape complémentaire a permis aux agences de déterminer **une quinzaine de situations sur lesquelles il était impératif d'agir** *(cf. page suivante)*. Cet inventaire n'est pas exhaustif, ni représentatif de toutes les situations que l'on peut identifier à l'échelle métropolitaine, mais il représente celles qui font le plus consensus et sur lesquelles des solutions peuvent être apportées dans le cadre du SCoT et des PLUi.

Il est important de préciser que le SCoT métropolitain identifie et décrit chaque situation paysagère (texte, photographies), mais ne les géolocalise pas. Également, le SCoT propose des orientations stratégiques sur chacune d'elles, qui devront ensuite être traduites par les démarches et dispositifs métropolitains identifiés (stratégies métropolitaines, PLUi...). Il est aussi possible d'envisager une action plus directe sur ces paysages via une stratégie de programmation comme cela a été le cas à Lille *(cf. « Trivium ci-dessous »)*.

Le présent document expose l'état des réflexions en cours sur ce sujet. Il pourra être approfondi dans le cadre du SCoT métropolitain, puis relayé dans d'autres stratégies métropolitaines ou dans les PLUi. Quatre situations paysagères, qui ont émergé lors d'un atelier avec les référents territoriaux et certaines directions métropolitaines, ont fait l'objet d'un approfondissement pour tester les perspectives et les limites de l'outil.

Pour chacune des situations paysagères retenues, l'Agam et l'Aupa ont travaillé dans un second temps sous forme de workshop pour formaliser les propositions d'actions à mettre en place, de façon à améliorer la qualité de ces paysages à l'échelle métropolitaine.

L'EXEMPLE DES « TRIVIUMS » À LILLE

L'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole (ADULM), pour le compte de la Métropole européenne de Lille (MEL), a produit un document intitulé « Cadre de vie et attractivité. Retours d'expérience, défis et axes de progrès pour la métropole » (2018). L'un des axes portait sur la requalification et le ré-enchantement des espaces publics métropolitains. En identifiant des typologies d'espaces publics caractérisant leur territoire, il était montré que leurs requalifications pourraient engendrer une forme de continuité par la répétition de l'attention apportée à ces lieux.

L'exemple des triviums est intéressant : « ces placettes ou terre-pleins en Y révèlent et signifient la dynamique des flux métropolitains […] Dans certains quartiers, ils constituent une petite constellation qui caractérise le tissu urbain. Dans d'autres, on les retrouve plus isolés, donc singuliers et catalyseurs de fonctions urbaines de proximité. Ces lieux (voirie et trottoirs), avec des superficies moyennes de 1 500 m² […]. Exceptionnellement, leur superficie peut atteindre 2 500 m²… ». Requalifier ces espaces ordinaires permettrait ainsi de générer une nouvelle image de la Métropole par ses espaces publics. Ils ont été identifiés comme potentiels supports pour accueillir des arbres, des terrasses, des jeux d'enfants, de l'art, de l'eau, de nouveaux usages…

1. TRÈS URBAIN



Quartier dense, existant ou en projet en rupture avec le tissu environnant

2. AU PIED DES GRANDS ENSEMBLES



Espace en pieds d'immeubles, en manque d'aménités qui ne jouent plus un rôle de proximité

3. RUES PASSANTES



Rue impactée par la vacance commerciale, marquée par des flux constants et du stationnement

7.FRONT DIFFUS



Fin d'urbanisation en interface ville-nature marquée par un front bâti diffus

8. CONTACT LIGNE DE CRÊTE



Rupture dans le paysage, avec une ligne de crête effacée par l'urbanisation

9. ÎLOTS ÉCONOMIQUES



Zone monofonctionnelle sans lien avec l'environnement dans lequel elle s'insère

13. AU BORD DES CANAUX



Canal inaccessible dont la plurifonctionnalité est sous-utilisée (irrigation du territoire, écosystème de ripisylves...)

14. BERGES INACCESSIBLES



Berge peu visible voire inaccessible, support de perméabilités écologiques et ponctuellement de continuités urbaines

15. ACCÈS AUX GRANDS ESPACES DE NATURE



Porte d'accès peu lisible, créant des zones de tension en lien avec la gestion des flux et l'organisation du stationnement

4. QUARTIERS EN QUÊTE DE NATURE



Quartier très minéralisé disposant de peu d'espaces végétalisés

5. ENCLAVES PAVILLONNAIRES



Lotissement déconnecté de son environnement paysager et urbain

6.FRONT URBAIN



Fin d'urbanisation en interface ville-nature marquée par un front bâti net

10. POLARITÉS AU PLUS PRÈS DES FLUX



Nouvelle polarité commerciale sur des axes de circulation, concurrençant les commerces de centre-ville

11. ABORDS ROUTIERS ENCOMBRÉS



Abord routier peu qualitatif avec une accumulation des supports de publicité et des délaissés routiers

12. DÉLAISSÉS



Délaissé transformé en dépôt illicite et décharge sauvage

Des plus urbaines aux plus naturelles : panorama des situations paysagères identifiées

PROPOSITIONS D'ACTIONS SUR QUATRE SITUATIONS PAYSAGÈRES



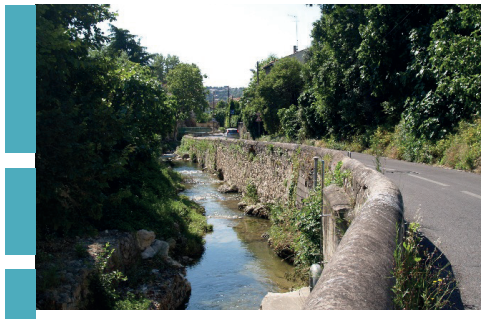
Nouvelles polarités commerciales
sur des axes de circulation,
concurrençant les commerces
de centres-villes

DES POLARITÉS AU PLUS PRÈS DES FLUX _____ 11



Abords routiers peu qualitatifs
avec une accumulation
des supports de publicité
et des délaissés routiers

DES ABORDS ROUTIERS ENCOMBRÉS _____ 17



Berges peu visibles voire
inaccessibles, supports
de perméabilités écologiques
et de continuités urbaines

DES BERGES INACCESSIBLES _____ 23



Portes d'accès peu lisibles,
créant des zones de tension
en lien avec la gestion des flux
et l'organisation du stationnement

DES ACCÈS AUX GRANDS ESPACES DE NATURE __ 29

Phénomène national, de plus en plus de commerces s'installent au plus près des flux domicile-travail, le long des axes routiers, en dehors des centres constitués. Difficilement accessibles autrement qu'en voiture, ils forment de nouvelles polarités de petits commerces (épiceries, boulangeries, fleuristes, etc.) et de services (cabinet médical libéral, salon de coiffure...). La programmation urbaine de ces nouvelles polarités s'est souvent faite au gré des opportunités, sans vision d'ensemble. En conséquence, elles entrent parfois en concurrence avec l'offre déjà présente en centre-ville.

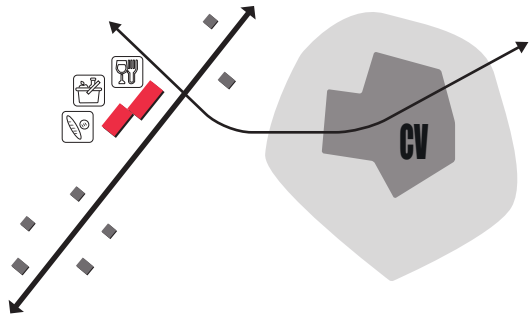
En plus d'une réflexion métropolitaine sur l'encadrement du développement de nouvelles « polarités au plus près des flux » (SCOT, SDUC), se pose aujourd'hui la question de la (re)qualification urbaine et paysagère des situations existantes.



DES POLARITÉS AU PLUS PRÈS DES FLUX

CONSTAT

En entrée de ville



LES DYSFONCTIONNEMENTS

■ Des polarités situées le long des axes de transit dans une logique de flux domicile-travail. La majorité de l'espace non bâti est dédié au stationnement et peu pensé pour l'accueil et le piéton.

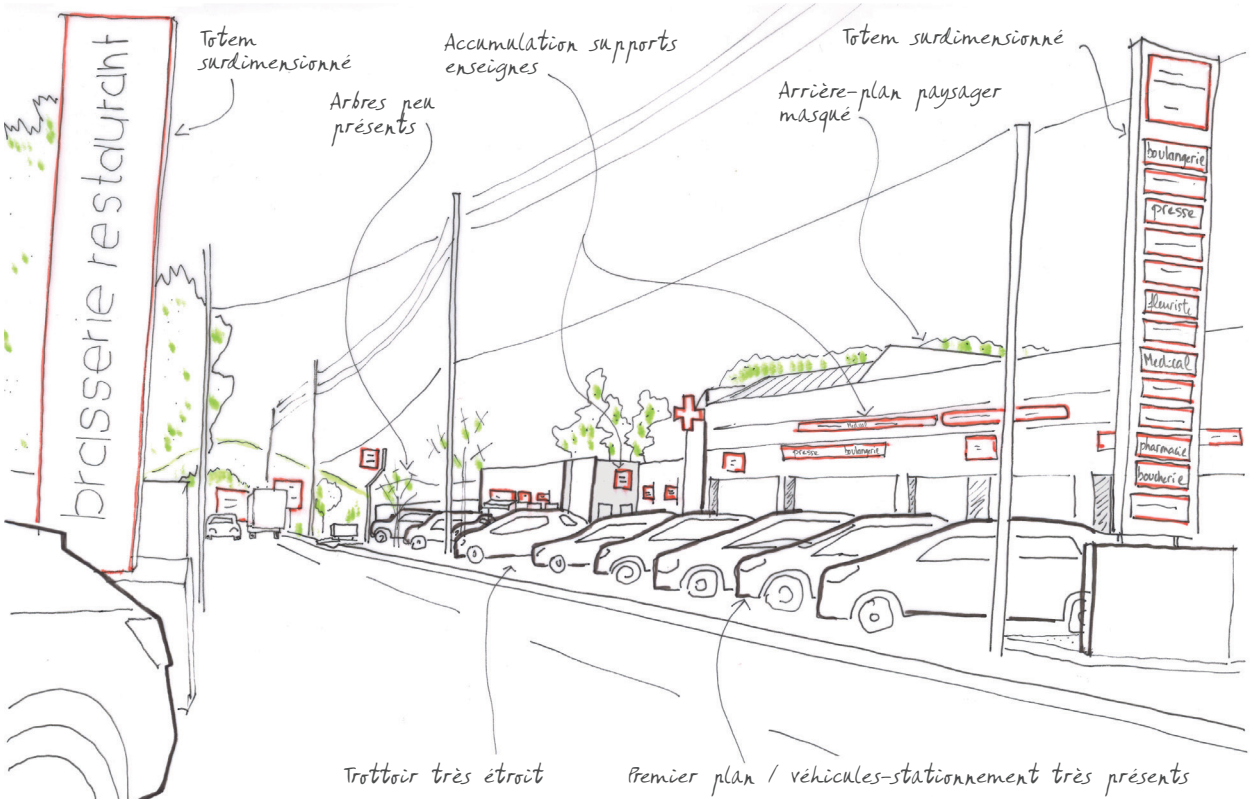
■ Des polarités générant une multiplication des accès sur des grands axes exacerbant les problèmes de sécurité routière.

■ Des polarités à la dimension paysagère et architecturale peu développée. Souvent qualifiée d'architecture standardisée, l'intégration paysagère de ces lieux n'est pas au cœur des projets, ce qui engendre des formes urbaines peu qualitatives.

■ Des polarités développées sans réflexion d'ensemble au préalable et marquées par le manque d'articulation, notamment fonctionnelle, avec le(s) tissu(s) périphérique(s). Le morcellement du foncier constitue souvent un frein à un aménagement global.

■ Des polarités qui ne s'inscrivent pas dans une logique de développement durable, tant du point de vue de l'accessibilité (transports en commun, modes actifs) que de la qualité environnementale (maîtrise de l'énergie, matériaux et revêtement des sols…).

■ Des polarités proposant une offre commerciale et de services pouvant concurrencer l'offre déjà présente en centre-ville.




PAUL


LE FOURNIL D'ISA
BOULANGERIE PATISSERIE







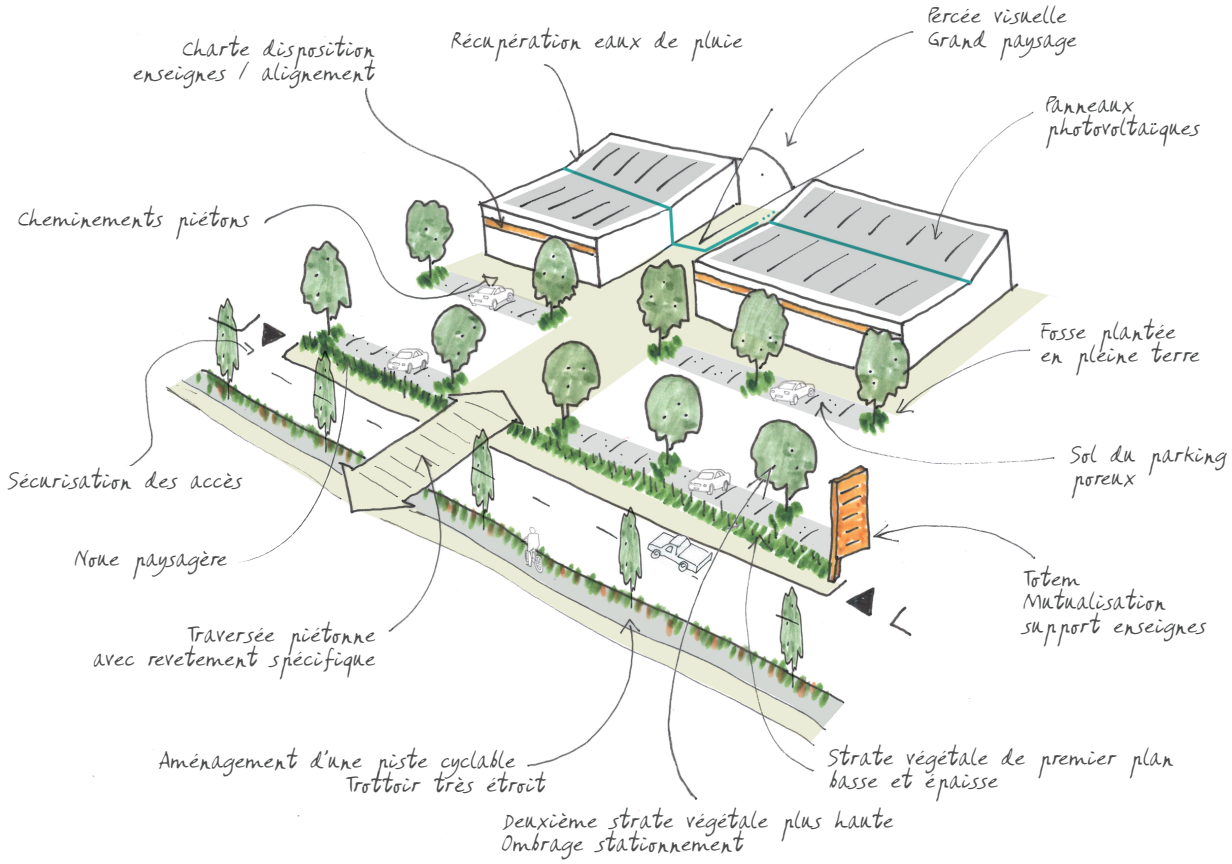

CENTRE COMMERCIAL

ORIENTATIONS

L'objectif est de reconnaître les polarités pouvant jouer un rôle structurant pour le territoire et de les faire évoluer pour qu'elles soient davantage intégrées à leur environnement et plus qualitative.

PRINCIPES	EXEMPLES D'OUTILS À MOBILISER
1 POSITIONNER CES POLARITÉS AU SEIN D'UNE STRATÉGIE GLOBALE D'AMÉNAGEMENT, ET ANTICIPER LA MUTATION, VOIRE LA RECONVERSION, DE CERTAINES D'ENTRE ELLES - Polarités à renforcer (mixité des fonctions) - Polarités à connecter au tissu environnant et/ou centre-ville - Polarités à reconvertir (renaturation/logistique etc.)	**SDUC** (schéma directeur d'urbanisme commercial) **SCoT** - PADD/DOO (orientations stratégiques) - Secteurs de projet **PLUi** - PADD **PAF,** Plan d'Action Foncière **Appel à projet métropolitain** sur les polarités commerciales mixtes
2 AMÉLIORER LA QUALITÉ ARCHITECTURALE ET PAYSAGÈRE - Architecture et formes urbaines (matériaux/volumétries/hauteurs/reculs) - Surrélévation du bâti pour une optimisation de l'espace - Signalétique (alignements / homogénisation / mutualisation) - Espaces publics (aménités et cheminements) - Traitement des limites (murets/clôtures), des transitions paysagères et ouverture de cônes de vue vers le grand Paysage - Trame végétale et hydraulique - Réorganisation du stationnement pour stopper les grands linéaires de voiture : par exemple, privilégier des séquences qui permettent des porosités visuelles	**PLUi** - Règlement (qualité des espaces libres; coefficient de biotope) - OAP thématique « intégration architecturale et paysagère » ou « qualité architecturale et formes urbaines » (cf. OAP QAFU du CT1) - OAP sectorielle ou projet urbain sur un site en particulier **Appel à projet métropolitain** sur les polarités commerciales mixtes **RLPI**
3 DÉVELOPPER LES PERFORMANCES BIOCLIMATIQUES - Pleine terre - Revêtements de sol poreux - Traitement de récupération des eaux de pluie - Panneaux photovoltaïques en toiture - Maîtrise de l'éclairage la nuit (limitation de la pollution visuelle)	**PLUi** - OAP thématique spécifique « développement durable » ou « cycle de l'eau » pour donner des principes de récupération des eaux de pluie, et de gestion du ruissellement. **RLPI**
4 GÉRER L'ACCÈS À CES POLARITÉS ET ORGANISER LE STATIONNEMENT - Sécurisation du système circulatoire, apaisé par endroits pour permettre des traversées piétonnes - Implantation de pistes cyclables en site propre sur des séquences stratégiques - Maîtrise du temps de stationnement avec des zones d'arrêt-minute pour assurer une rotation rapide des véhicules	**PLUi** - Étude d'axe - Étude entrée de ville (loi Barnier) **PDU**

DES PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT APPLICABLES ET POUVANT ÊTRE INTÉGRÉS DANS UNE OAP THÉMATIQUE OU DANS DES OAP SECTORIELLES



?

QU'EST-CE QU'UNE OAP SECTORIELLE ?

L'OAP, Orientation d'Aménagement et de Programmation est un document introduit dans les Plans locaux d'urbanisme (intercommunaux) – PLU(i). Elle complète le règlement écrit.

L'OAP sectorielle porte sur un secteur identifié et propose un schéma d'aménagement avec des grandes orientations d'insertion architecturale, urbaine et paysagère (hauteurs moyennes, implantation du bâti, cônes de vue, espaces libres, schéma d'accès, programmation, typologies de logements etc.). Ses orientations sont opposables aux autorisations d'urbanisme et opposables au tiers dans un rapport de compatibilité. L'avantage de cette OAP est qu'elle donne à voir un projet et des intentions fortes en termes de qualité tout en offrant une certaine souplesse aux concepteurs.

RÉFÉRENCES

TRAVERSÉE PIÉTONNE



Saguenay - Canada



Non localisé - source : Pinterest

ORGANISATION DES FAÇADES



La Colleraye - Savenay (Hérault) - Centre commercial



La Colleraye - Savenay (Hérault) - Centre commercial

TRAITEMENT PAYSAGER DES LIMITES





Carnoux



Marignane - Parc des Florides

PARKINGS PAYSAGERS ET DÉSIMPERMÉABILISATION



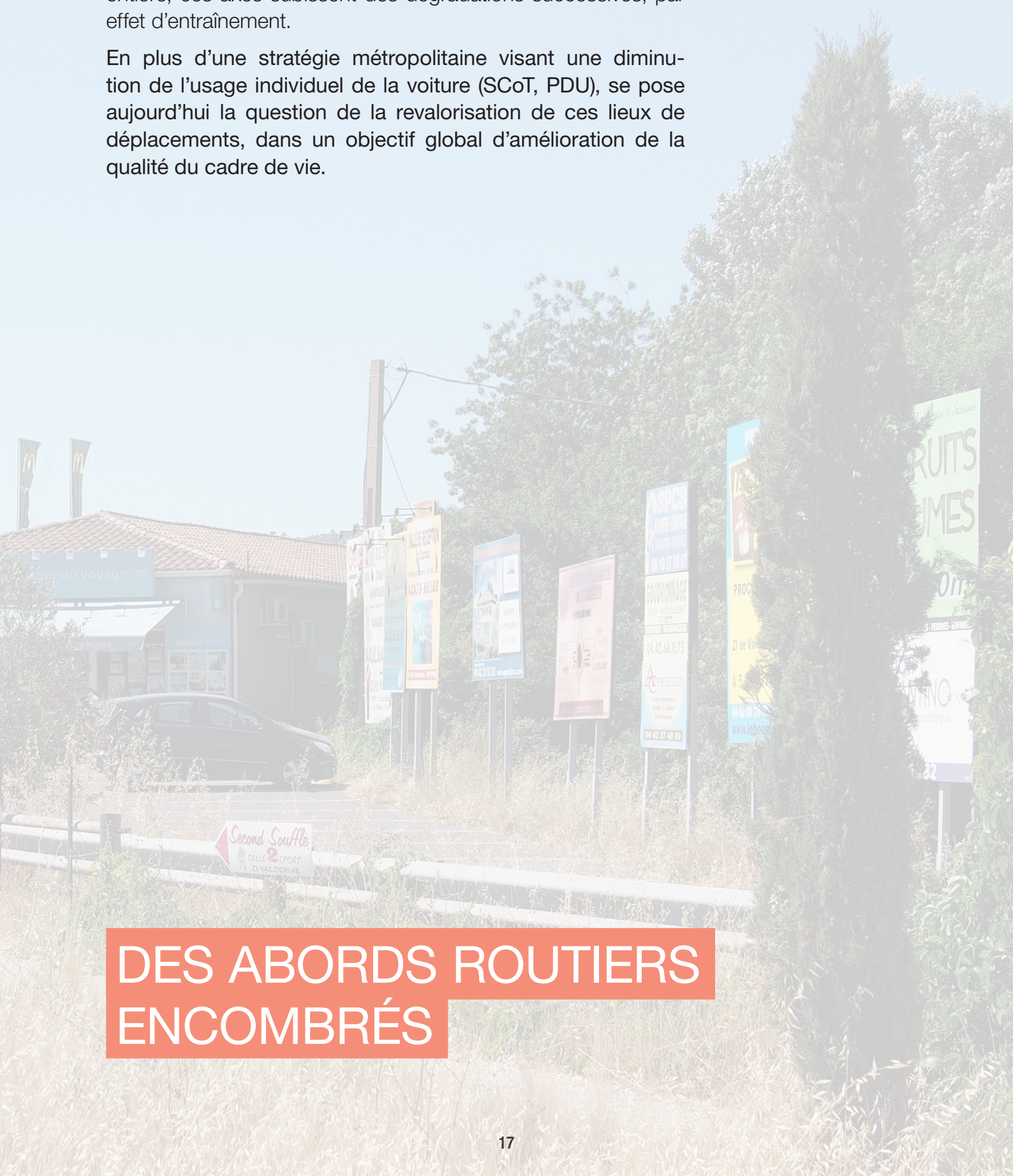
Miramas - parking du village des Marques



Châteauneuf-les-Martigues

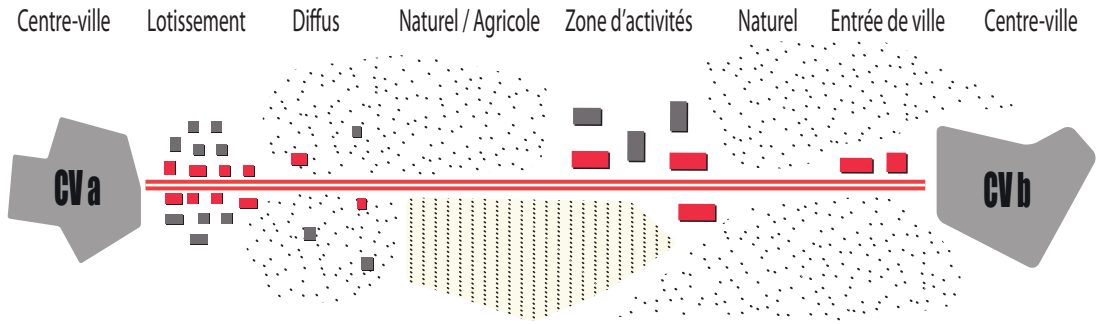
Dans une métropole dépendante des mobilités, la qualité des axes de déplacement prend une importance prépondérante. Notre métropole regorge de ces axes inter-urbains très fréquentés et aux abords très encombrés (publicité, délaissés, friches, etc.). Non pensés comme des séquences paysagères à part entière, ces axes subissent des dégradations successives, par effet d'entraînement.

En plus d'une stratégie métropolitaine visant une diminution de l'usage individuel de la voiture (SCoT, PDU), se pose aujourd'hui la question de la revalorisation de ces lieux de déplacements, dans un objectif global d'amélioration de la qualité du cadre de vie.



DES ABORDS ROUTIERS ENCOMBRÉS

CONSTAT



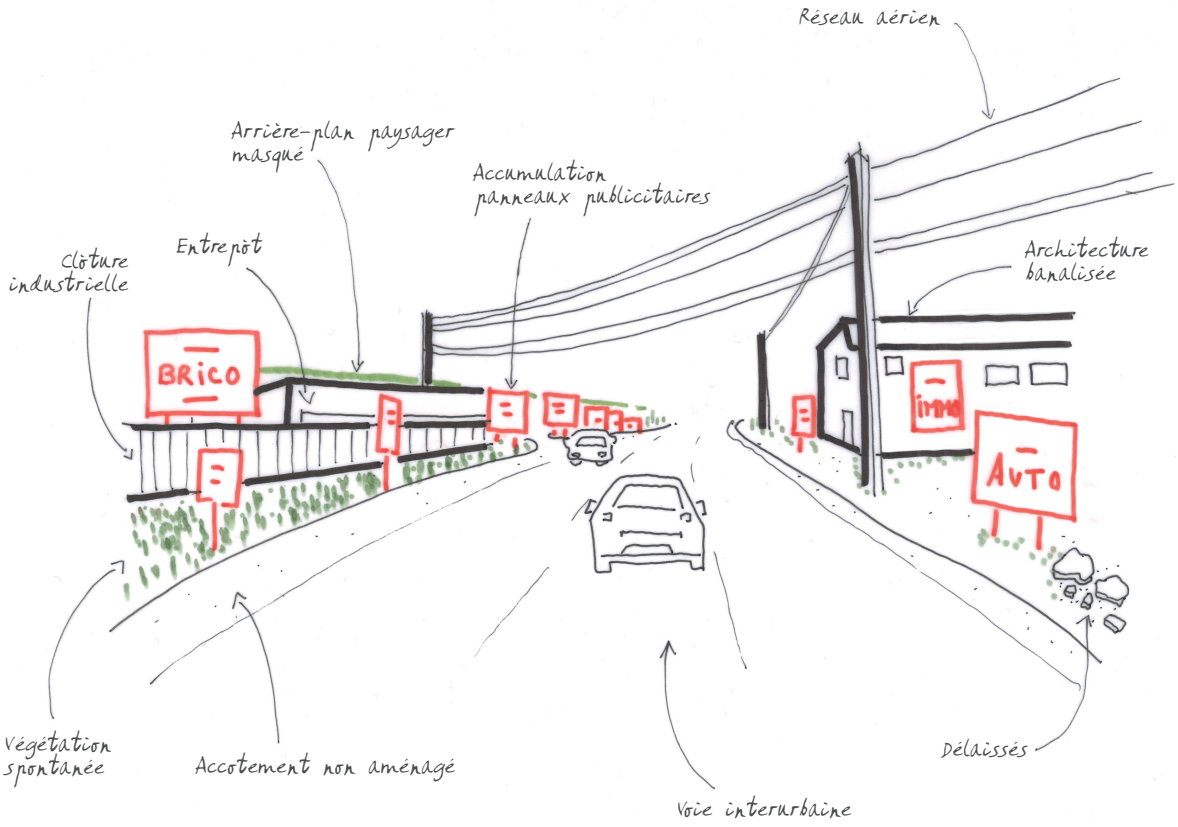
LES DYSFONCTIONNEMENTS

■ Des axes inter-urbains aux abords peu lisibles et peu cohérents (bâti, délaissés, friches, réseaux aériens...).

■ Des axes très prisés pour l'affichage publicitaire du fait de leur forte fréquentation, notamment aux heures de pointe.

■ Des axes interurbains qui ne permettent pas un partage de la voirie sécurisé avec les modes actifs.

■ Des axes qui sont dépréciés par un aménagement peu structuré. Les bâtiments sont imbriqués sans organisation d'ensemble, le paysage en arrière-plan est souvent peu révélé, et les entrées de ville peu identifiées.




LE FOURNIL
DE CEZANNE
FORMULE DEJEUNER
Brasserie
du Park
Service continu
TOTAL
PAUL
PHARM
FLEURIS




CÉDEZ LE
PASSAGE


Gedimat


ueldom

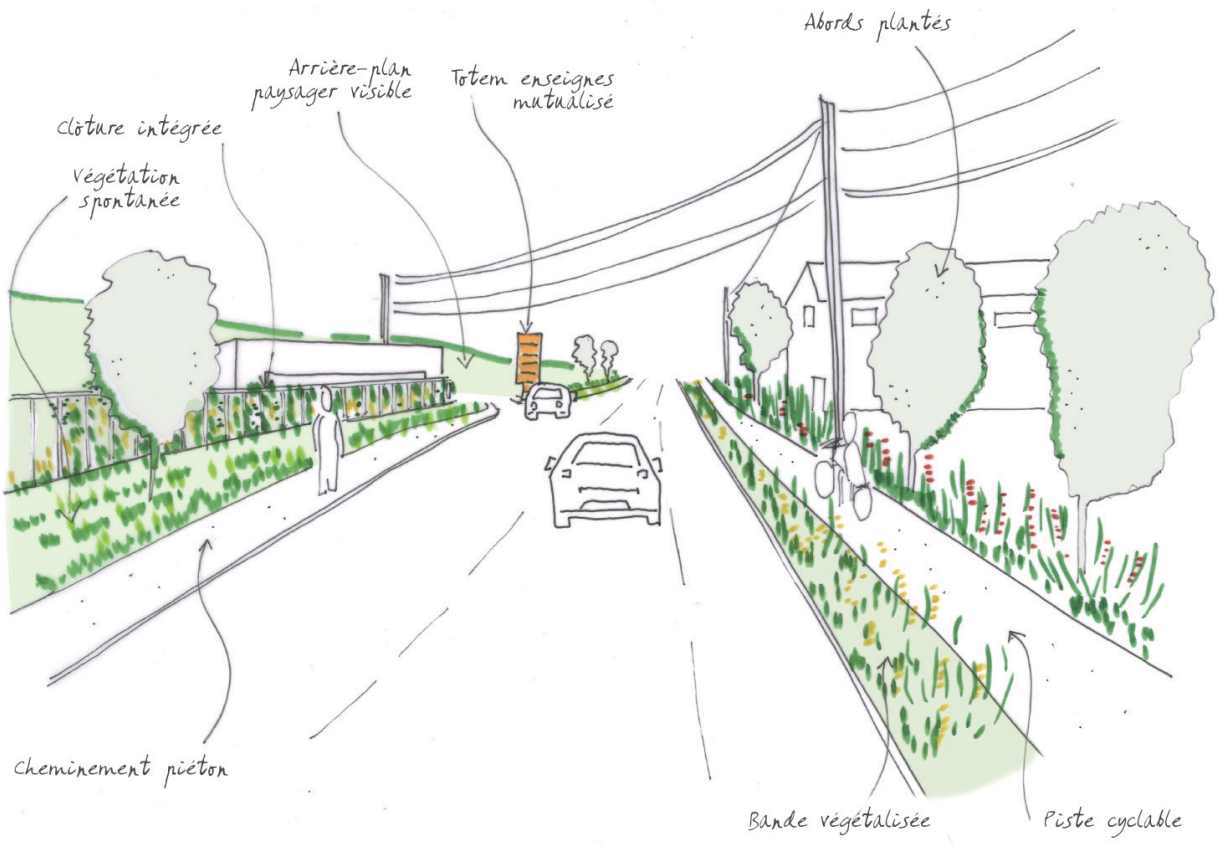

LA HALLE
CHAUSSURES
A gauche
PRESSING
ECOLOGIQUE

ORIENTATIONS

L'objectif est de (re)qualifier tous les axes concernés, de permettre, sur certaines séquences, une meilleure organisation de la voie et de ses abords, et de les connecter à leur environnement paysager.

PRINCIPES	EXEMPLES D'OUTILS À MOBILISER
1 ÉLABORER UNE STRATÉGIE COHÉRENTE POUR ENRAYER LE MITAGE (opérations au « coup par coup ») qui se sont développées sur les axes interurbains	**SCoT** - PADD **PLUi** - PADD - Zonage - Études entrée de ville (Loi Barnier)
2 IDENTIFIER CERTAINES SÉQUENCES SUR L'AXE NÉCESSITANT UNE MISE EN VALEUR OU UNE REQUALIFICATION. IL S'AGIRA DE : - Retrouver des respirations le long de l'axe, des percées visuelles vers le grand Paysage (préservation de cônes de vue) - Valoriser les éléments identitaires (patrimoine bâti ou végétal) - Protéger et mettre en valeur les axes paysagers de la métropole à intérêt touristique et patrimonial	**SCoT** - PADD (identification des « routes paysages ») **PLUi** - PADD (cônes de vue) - Étude entrée de ville (loi Barnier) - OAP sectorielle de « requalification d'axe » type OAP Gignac-la-Nerthe du CT1 sur la RD368 **Étude d'axe** › exemple de la programmation sur la métropole bordelaise du réaménagement des voies principales sous la forme de « Grandes allées métropolitaines » (Gam)
- Identifier chaque fonction possible sur les abords (végétation spontanée, cheminements piétons, noues végétales etc.) - Retrouver de la qualité sur les limites des parcelles privées donnant sur l'axe (traitement des clôtures, murets, renaturation des bords de route, retraits/alignements etc.)	**Plan Paysage** (fiches actions sur le traitement des délaissés végétalisés : écotones)
- Définir un meilleur partage de la voirie pour améliorer le confort et la sécurité de tous les usagers : par exemple, introduire une piste cyclable et des cheminements ombragés en site propre. - Proposer des aménagements permettant d'assurer une fluidité de circulation	**PDU**
3 MAÎTRISER L'USAGE DE LA PUBLICITÉ ET DES ENSEIGNES - Réduire les formats publicitaires, les harmoniser, interdire certains dispositifs, prévoir des règles de densité spécifique - Restreindre voire interdire l'affichage publicitaire sur certains axes aux qualités paysagères exceptionnelles - Privilégier des dispositifs d'affichage mutualisés - Limiter les ruptures d'échelle entre un milieu agricole ou naturel et une zone d'activités	**RLPI** (Règlement local de publicité intercommunal), exemple du RLPI de Grenoble détaillé ci-après

DES AMÉLIORATIONS SUR L'ORGANISATION DE LA VOIE ET LE TRAITEMENT DE SES ABORDS



?

QU'EST-CE QU'UN RLPI ?

Un RLPI, Réglement local de publicité intercommunal, a pour objet de réglementer l'affichage publicitaire, enseignes et pré-enseignes pour toute voie ouverte à la circulation publique. Il a l'obligation d'être plus restrictif que la réglementation nationale. C'est une compétence métropolitaine et il doit être adossé aux PLUi.

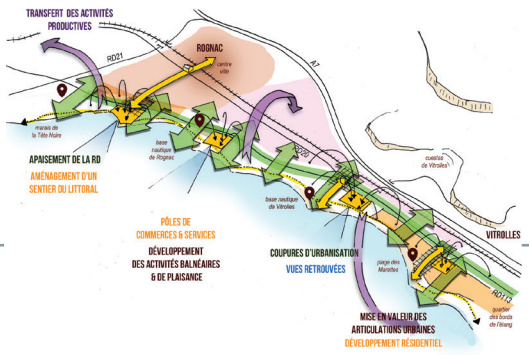
L'EXEMPLE DU RLPI DE GRENOBLE

- Limitation de la présence des dispositifs de publicité.
- Adaptation des formats à l'échelle de l'axe en cohérence avec le paysage et le public visé.
- Valorisation des routes historiques et paysagères.
- Obligations de recul, de densité et de format différents selon les séquences et la nature de l'axe.
- Mututalisation des dispositifs d'affichage.

?

QU'EST-CE QU'UNE ÉTUDE D'AXE ?

C'est une étude urbaine sur un axe qui permet d'élaborer un diagnostic précis de l'axe pour en faire ressortir des enjeux par séquence. Cette étude peut aboutir à un schéma d'actions par séquence et des zooms de projets (exemple, appel à projet « Repenser la périphérie commerciale » Agam / Aupa sur la RN 113).



RÉFÉRENCES

AMÉNAGEMENT DE VOIE DOUCE EN MILEU URBAIN



Lyon - avenue Mermoz - Gautier + Conquet



Salon-de-Provence - avenue Chabans Delmas

SÉQUENCE NATURELLE ET PÉRI-URBAINE

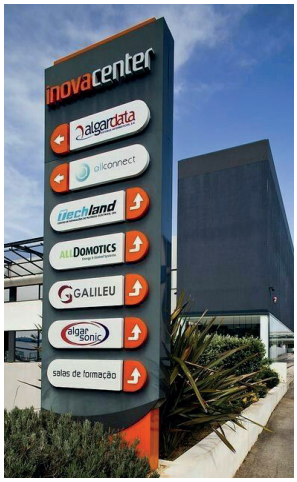


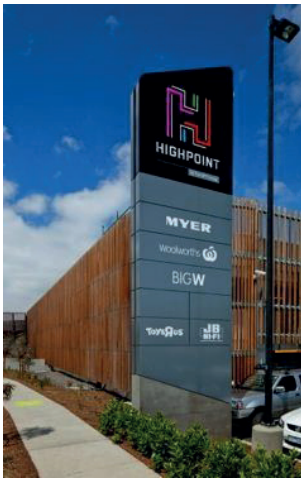
Caen - Calvados - Topoagence



Caen - Calvados

DISPOSITIFS DE PUBLICITÉ MUTUALISÉS





Non localisés - source : Pinterest



Allemagne-Ruffert Werbung conception



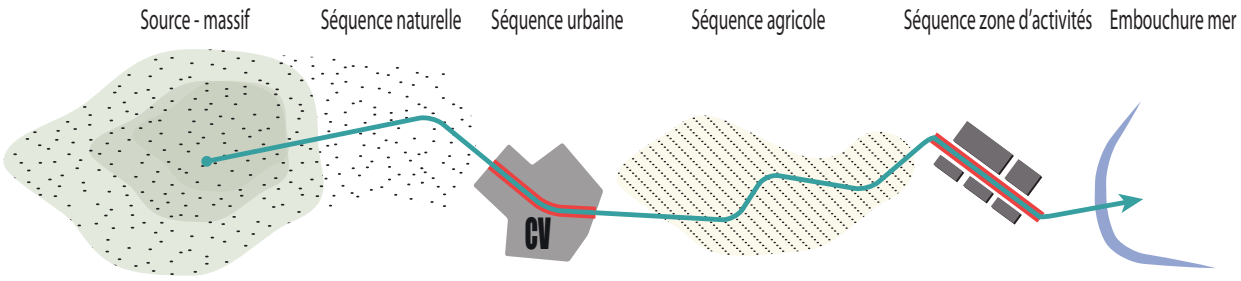
Haute Savoie – Monfort Communication conception

De nombreux cours d'eau irriguent la Métropole et traversent la quasi-totalité des paysages métropolitains, des plus naturels (massif, forêt, agriculture...) aux plus urbains (quartiers denses, zones d'activités...). Vecteurs de continuités écologiques mais aussi piétonnes, ils sont fragilisés par les pressions causées par l'artificialisation sur leurs berges et leurs ripisylves et peu d'entre eux sont mis en valeur. Les effets de l'urbanisation sur leur fonctionnement induisent aussi une vulnérabilité accrue au risque inondation.

En complément d'une gestion des cours d'eau à l'échelle des bassins versants (SCoT, GEMAPI), une réflexion pourrait s'initier à des échelles plus locales, afin de les reconsidérer, sur des parties de leur linéaire, comme des biens communs métropolitains.

DES BERGES INACCESSIBLES

CONSTAT

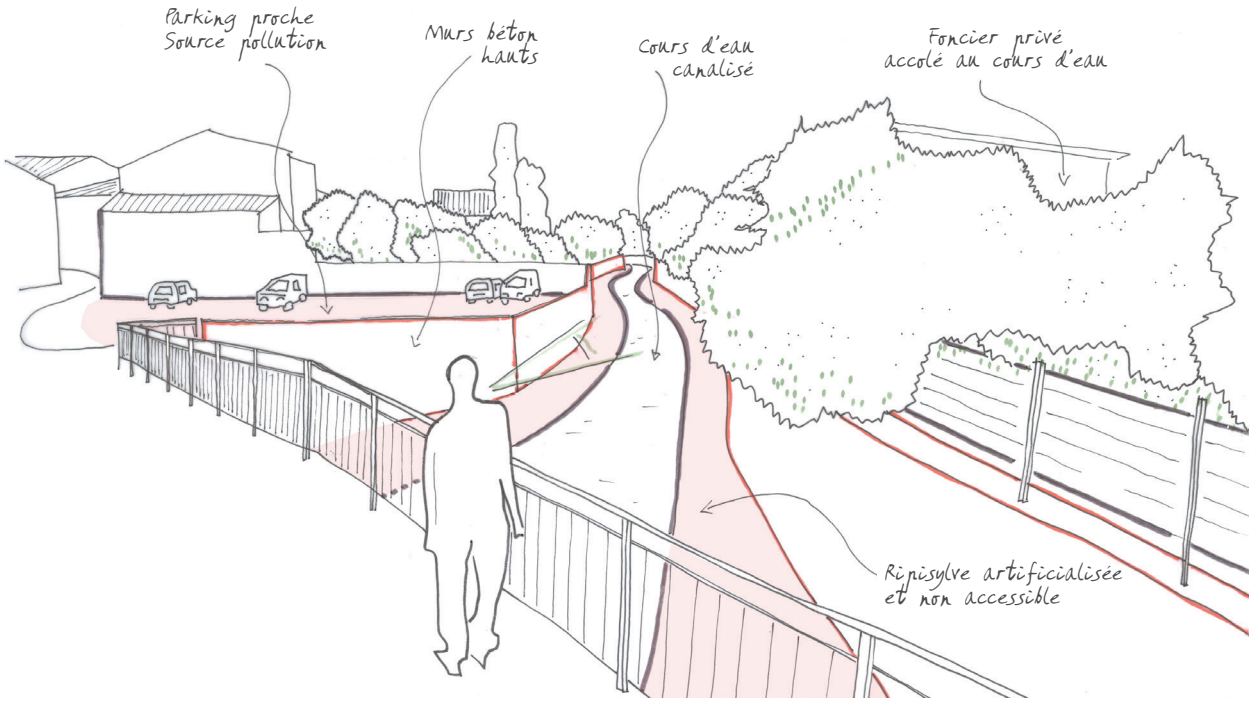


LES DYSFONCTIONNEMENTS

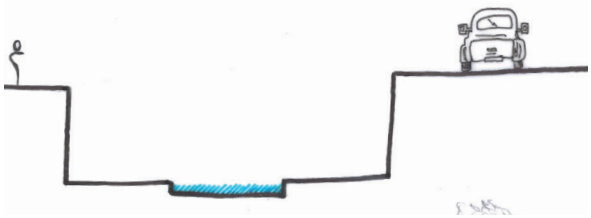
■ Les cours d'eau sont soumis aux pressions anthropiques. Faute d'un outil de gestion d'ensemble, leurs rives et leurs ripisylves sont de plus en plus artificialisées, ce qui exacerbe l'exposition au risque inondation et l'érosion des berges.

■ Le développement urbain sur les abords des cours d'eau ne permet pas toujours d'assurer une continuité de cheminements confortables.

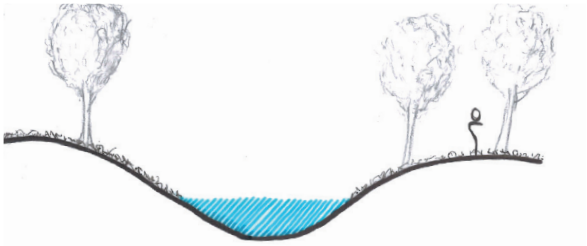
■ Les berges ne sont pas valorisées et leur accès n'est pas encadré, ce qui peut inciter des pollutions et dégradations diverses quel que soit le milieu traversé (urbain ou naturel).



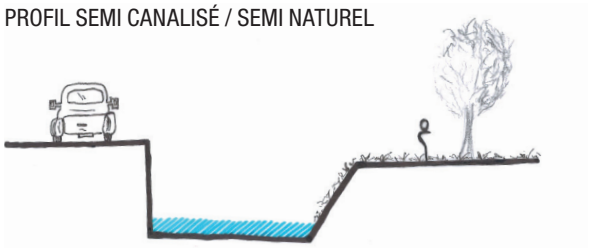
PROFIL CANALISÉ



PROFILS NATURELS



PROFIL SEMI CANALISÉ / SEMI NATUREL





















ORIENTATIONS

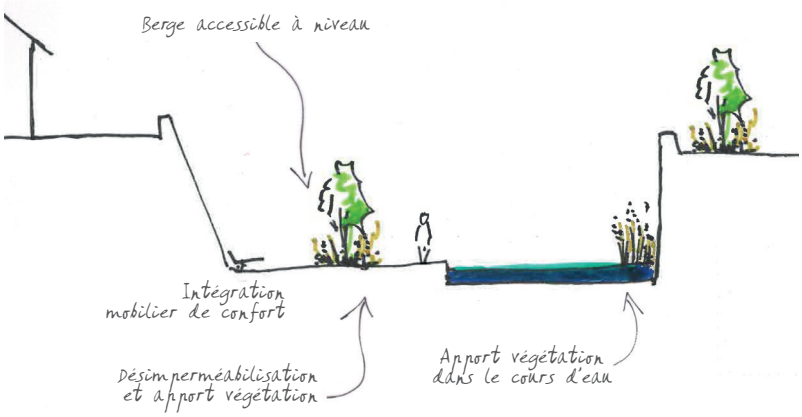
L'objectif est de révéler les cours d'eau, leurs berges et les ripisylves, et de les reconsidérer comme des biens communs de la Métropole, à la fois visibles, accessibles ou appropriables, en y associant les enjeux paysagers, environnementaux et sociaux en tenant compte du risque inondation.

PRINCIPES	EXEMPLES D'OUTILS À MOBILISER
1 **PRÉSERVATION / REQUALIFICATION DES COURS D'EAU** pour retrouver un milieu écologiquement attractif et améliorer la qualité de l'eau : - Restaurer le cours d'eau et lui redonner de l'épaisseur (berges/ripisylves) pour créer une zone d'expansion de crues, atténuer le risque inondation et filtrer les pollutions - Renaturer avec des méthodes végétales, utiliser des matériaux perméables pour maintenir la berge et une ripisylve fonctionnelle (ombrage, épuration, habitats écologiques), réensauvager certains secteurs - Mettre à distance certaines fonctions des cours d'eau pour limiter pollution et piétinements (stationnement, voirie, zones de loisirs, dépôts)	**SCoT** - EIE / PADD (identification de la Trame Bleue) **PLUi** - zonage (zone N) - article L 151-23 (protection des continuités écologiques) - ER -servitude EVP (espace vert à protéger) **Intervention de la GEMAPI** (restauration des continuités écologiques, entretien et aménagement d'un cours d'eau...)
2 **IDENTIFIER ET AMÉNAGER CERTAINES SÉQUENCES POUR LES VALORISER / LES RENDRE ACCESSIBLES** - Introduire de manière très ponctuelle des espaces dédiés à certains usages (convivialité, point de vue, repos, accès à l'eau etc.) - Avoir un traitement de l'ensemble des espaces publics qui le jalonnent (parcs, jardins publics...)	**PLUi** - OAP thématique - ER espaces verts **Plan Guide** / étude urbaine du cours d'eau dans son ensemble **Opérations d'aménagement** (ZAC, lotissement...) **Intervention de la GEMAPI** (intégration paysagère des aménagements)
3 **UTILISER UN MODE D'AMÉNAGER RESPECTUEUX DES MILIEUX** - Aménagements légers, démontables - Préférer du mobilier léger aux structures massives - Sensibiliser les usagers avec information, installations, activités	**PLUi** - Règlement **Plan guide, projet urbain** **Police verte** (Travail pédagogique)

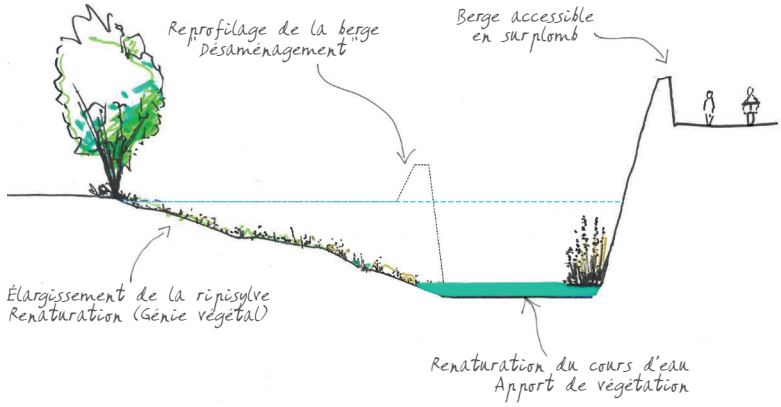
?

QU'EST-CE QU'UNE OAP THÉMATIQUE ?

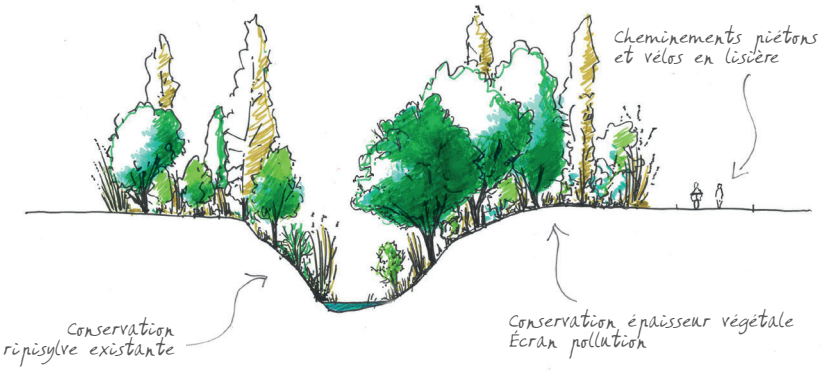
L'OAP, Orientation d'Aménagement et de Programmation est un document introduit dans les Plu(i). Elle complète le règlement écrit. L'OAP thématique couvre un thème particulier et peut donc porter sur l'ensemble du territoire (cycle de l'eau, développement durable, qualité des formes urbaines, patrimoine etc.). Des principes assez précis sur chaque thème vont permettre de guider élus et concepteurs dans une logique d'un urbanisme vertueux et respectueux de son territoire à la différence des OAP sectorielles qui concernent un site.



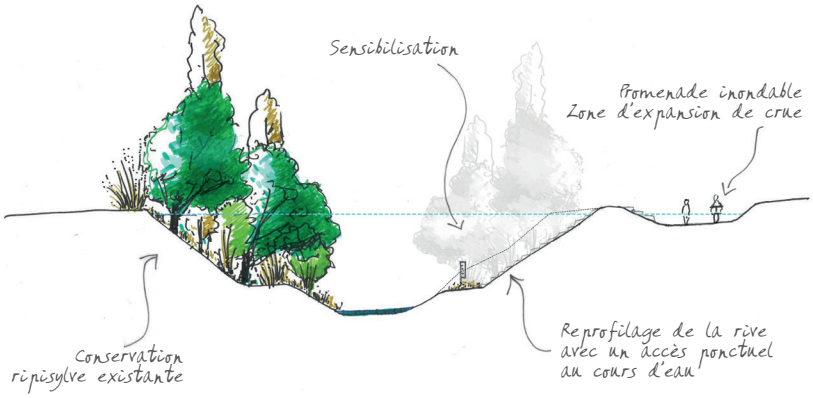
BERGE ACCESSIBLE, SUPPORT DE CONTINUITÉ URBAINE ET DE CHEMINEMENT



BERGE ET COURS D'EAU RENATURÉS AVEC TECHNIQUES VÉGÉTALES



BERGES NATURELLES CONSERVÉES ET PROMENADE EN LISIÈRE



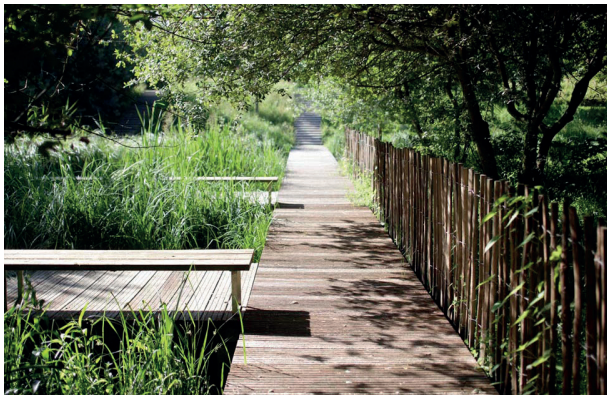
ACCÈS PONCTUEL À L'EAU

RÉFÉRENCES

AMÉNAGEMENT MIXTE (BOIS ET VÉGÉTAL)



Berges du Vauziron - Chadeldon (Puy-de-Dôme) - Cap Paysage



Le parc du chemin de l'Île - Nanterre - Mutabilis paysage- © H.Abbadie

LE VÉGÉTAL MIS EN VALEUR





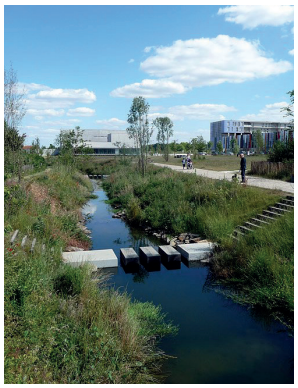
Lillebonne (76) Parc de l'Abbaye du Valasse - © BASE

OPTIMISATION DE L'ESPACE DE LA BERGE



Berges du Sichon - Vichy - © Agence VICHY

FRANCHISSEMENT ET ACCÈS PONCTUEL À L'EAU



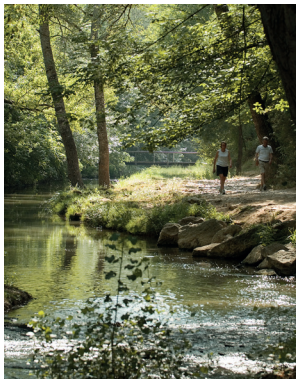


Nantes - Eco-quartier Botières Chenaie © Atelier de paysage Bruel-Delmar



Aubagne - Quartier des Défensions





Aix-en-Provence - L'Arc © Mairie d'Aix-en-Provence

Qu'il s'agisse des massifs, des étangs ou de la mer, les grands espaces de nature de la Métropole sont aussi spectaculaires que divers. Ils sont, en conséquence, largement pratiqués par les populations métropolitaines, mais aussi les touristes et visiteurs, de façon hebdomadaire ou plus occasionnelle. Certains d'entre eux (Grand Site Sainte-Victoire, Parc national des Calanques) sont gérés par des structures spécifiques permettant notamment d'accueillir le public et gérer les flux. Toutefois, lorsqu'elle n'est pas encadrée, la fréquentation peut générer des stationnements anarchiques, perturber la rencontre de ces espaces mais aussi fragiliser les milieux naturels.

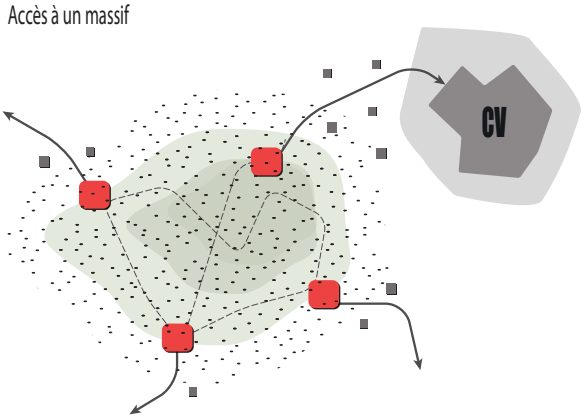
En complément d'une stratégie à plus large échelle sur la mise en accessibilité de ces lieux au plus large public possible (en transports en commun, en modes actifs, via notamment le SCoT ou le PDU), une réflexion plus ponctuelle peut être menée sur l'aménagement de ces portes d'entrée, en fonction de la sensibilité des milieux, afin de rendre l'expérience la plus agréable possible.



DES ACCÈS AUX GRANDS ESPACES DE NATURE

CONSTAT

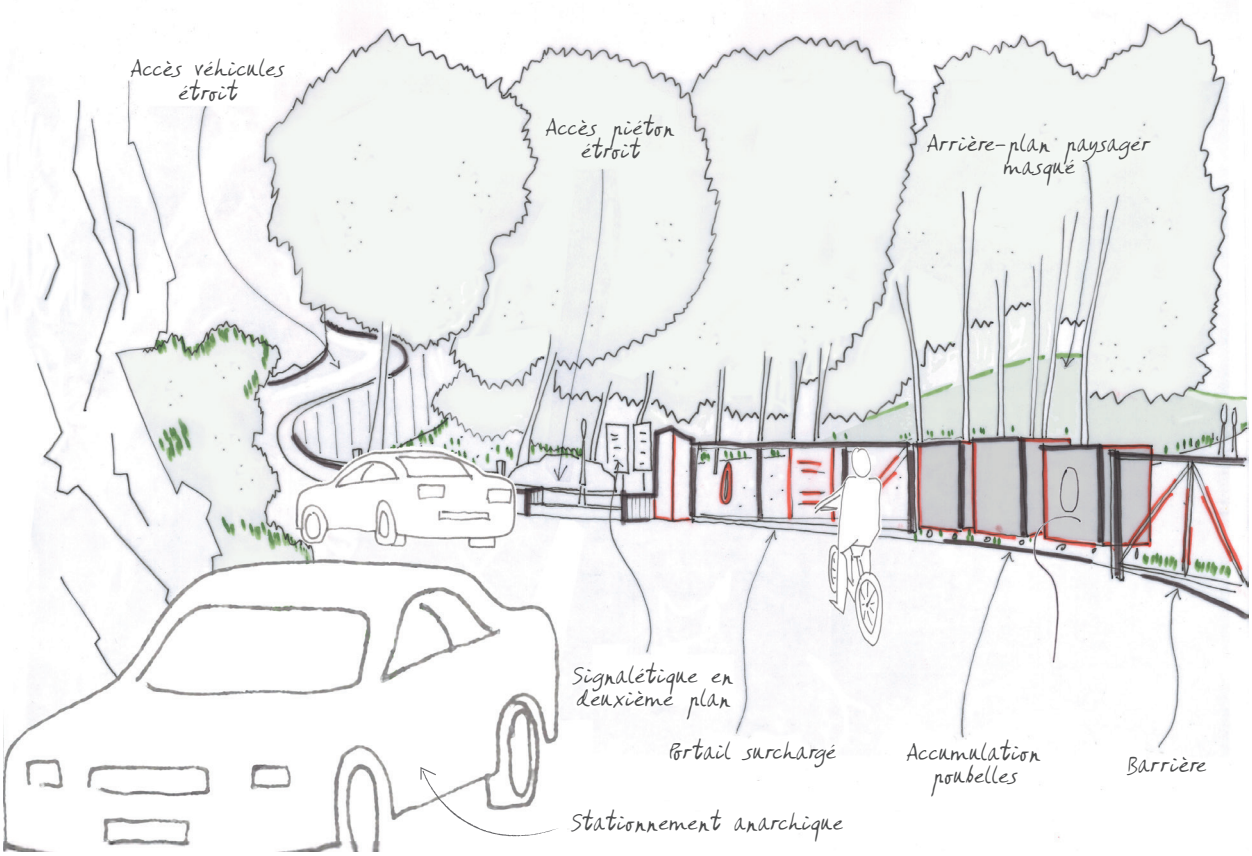
Accès à un massif



LES DYSFONCTIONNEMENTS

- Des lieux très fréquentés, parfois peu valorisés (sanitaires, déchets, signalétiques), n'ayant pas toujours fait l'objet d'un projet d'aménagement ou a minima d'une organisation des stationnements.

- Des lieux non pensés comme de véritables portes d'entrée vers « la grande nature » et dont le manque d'organisation peut entraîner la fragilisation des milieux (piétinements, déchets, intrusion voirie, aménagements artificialisés).








© N.Tomei





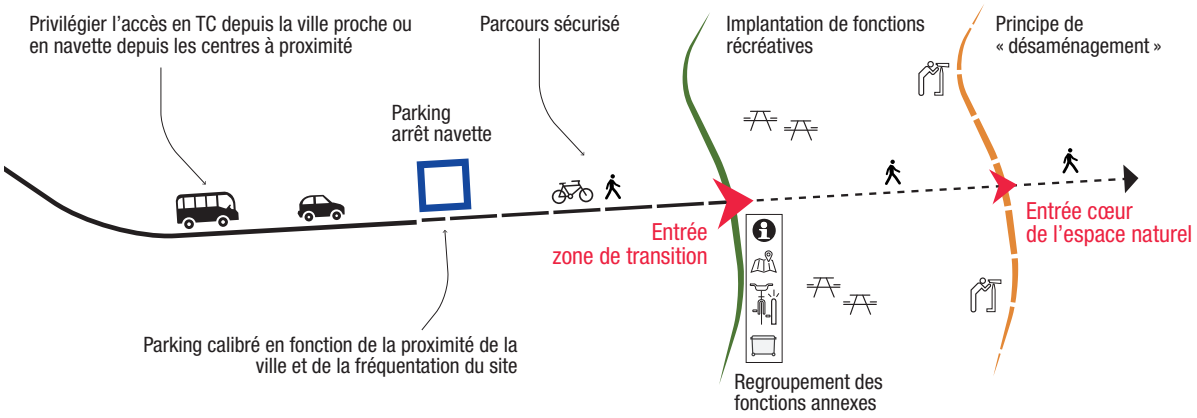


ORIENTATIONS

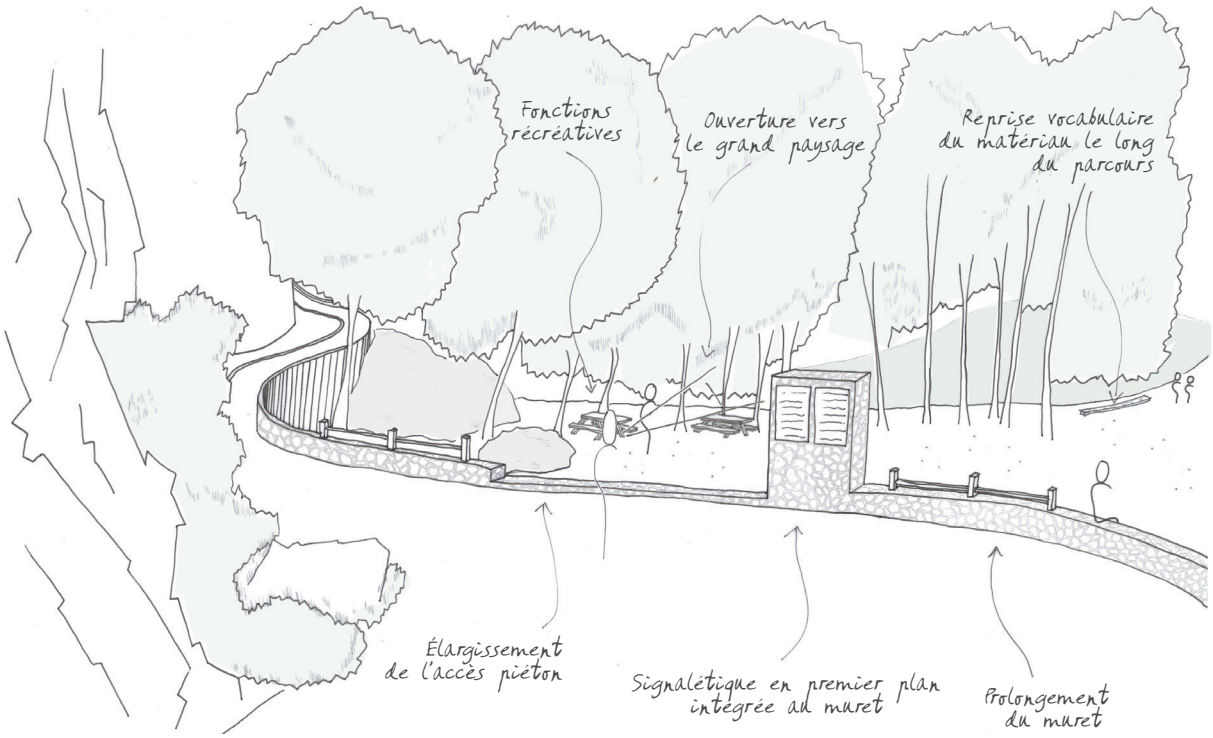
L'objectif est de créer de véritables portes d'entrées vers ces espaces de grande nature, conciliant expérience de l'usager et préservation de l'intégrité du milieu et des paysages.

PRINCIPES	EXEMPLES D'OUTILS À MOBILISER
1 ÉTABLIR UNE STRATÉGIE D'ENSEMBLE POUR MIEUX RÉPARTIR LA FRÉQUENTATION DES GRANDS ESPACES DE NATURE MÉTROPOLITAINS - Redéfinir les portes d'accès en les hiérarchisant pour réguler la fréquentation et arbitrer les usages autorisés - Faire connaître les portes d'entrée moins identifiées pour une répartition plus équilibrée de la fréquentation - Canaliser le public par un dimensionnement des parkings qui va déterminer les possibilités d'accès au milieu naturel	**Plan Paysage** (étude globale d'un ensemble naturel) **SCoT** - PADD / DOO **PLUi** - PADD - Zonage **PDU** - Accès en TC / intermodalité - Tarification dissuasive à proximité de l'espace naturel
2 ORGANISER L'ACCESSIBILITÉ POUR CONCILIER FRÉQUENTATION (TC, STATIONNEMENT) ET RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT - Renforcer une offre TC adaptée à la fréquentation de ces sites - Aménager des parkings à distance des espaces d'accueil (+ ou -) en fonction du contexte avec un impact moindre sur le site (matériaux, zéro artificialisation) - Libérer le premier plan de la porte d'accès à l'espace naturel des éléments techniques pour donner à voir un espace accueillant et des vues sur l'espace naturel : = ouverture pour le piéton confortable = signalétique présente mais discrète et condensée = suppression des éléments techniques - Regrouper les fonctions annexes en un seul point (sanitaires/poubelles/ information/parking vélos...) - Prendre en compte le risque incendie (sensibilisation) / zone de débroussaillement - Sensibiliser les usagers sur la biodiversité et l'importance du respect des lieux	**Plan Paysage** (étude globale d'un ensemble naturel) **Charte métropolitaine de l'espace naturel ?** **Police environnementale / Gardes nature**
3 UTILISER UN MODE D'AMÉNAGER RESPECTUEUX DES MILIEUX - Privilégier des interventions ponctuelles et ciblées (point de vue à donner à voir, abri, repos etc.) - Proposer des aménagements ludiques adaptés - Privilégier des matériaux naturels et locaux - Aménagements légers/démontables	**Plan Paysage** (étude globale d'un ensemble naturel) **PLUi** - Règlement - OAP thématique sur « l'aménagement en milieu naturel » pour donner des principes d'interventions respecteux de l'environnement ? **Charte métropolitaine de l'espace naturel ?**

UN SÉQUENÇAGE DE L'ACCÈS AUX ESPACES NATURELS



TRAITEMENT DE LA FAÇADE DE L'ESPACE D'ACCUEIL



?

QU'EST-CE QU'UN PLAN PAYSAGE ?

Le Plan paysage est un outil de création de projets de territoire lancé par le ministère de l'Écologie à travers la DREAL comme relais opérationnel. C'est un document d'orientations et de programmation non opposable mais son programme d'actions peut être contractualisé au sein d'une charte de paysage.
Le Plan de Paysage d'AMP, engagé par le Service Paysage de la DGA Agriculture Forêt Paysage Espaces Naturels, a été lancé avec les agences d'urbanisme, au premier trimestre 2020. Il se donne pour mission de valoriser et/ou reconfigurer certaines situations paysagères, par la mise en évidence et l'activation raisonnée des dynamiques (urbaines, sociales, végétales…) nécessaires à un projet territorial soutenable. Il a identifié, dans toutes les démarches sectorielles en cours, les secteurs d'interfaces comme une thématique récurrente devant servir des objectifs de (re)qualification, restauration, préservation et valorisation.

RÉFÉRENCES

PARKINGS PAYSAGERS ET SOLS PERMÉABLES

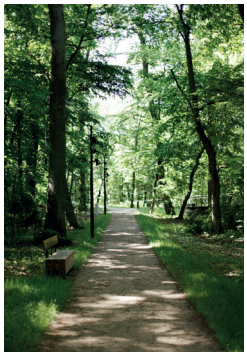


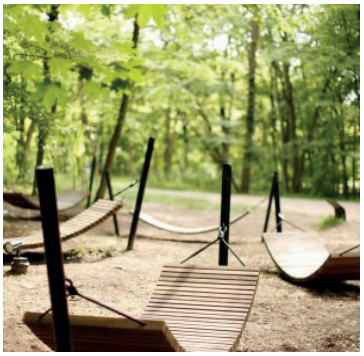
Saint-Antonin-sur-Bayon - Agence Horizon Paysages



Plateau de l'Arbois - HETR

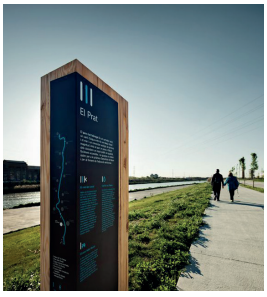
MOBILIER





Itawa Forest - Landscap architecture lab

SIGNALÉTIQUE





Parc Riu-Llobregat - Clase BCN

Parc du Mont du Ferrain - Nu Design

CHEMINEMENTS



Cap Creus - Cadaqués - EMF Architects - © marti franch



Centre européen du volcanisme - Saint-Ours les Roches - Cap Paysage

INSTALLATIONS PÉDAGOGIQUES



Espagne - Nerja - Fernando Alda



Plateau de l'Arbois - Bureau des Guides - Le Rocher © G.Mathieu

POUR ALLER PLUS LOIN

Le présent document répond à une commande de la Direction Stratégie et Cohérence Territoriale (DSCT), dans le cadre du SCoT métropolitain. Il fait le constat de l'existence de situations paysagères récurrentes sur le territoire métropolitain, tant en zones urbaines que naturelles, sur lesquelles il est possible d'agir de façon cohérente. Bien souvent, ces situations sont perçues négativement par les habitants-usagers de la Métropole alors que des réponses spécifiques peuvent être apportées et constituer un véritable levier pour agir sur la qualité du cadre de vie. Ce premier livrable est une invitation à poursuivre…

POUR UN APPROFONDISSEMENT DES CONNAISSANCES SUR LES PAYSAGES DU QUOTIDIEN

Sur la liste des « paysages du quotidien » *(cf. p.8)*, une quinzaine de situations paysagères avaient été identifiées par le terrain et sélectionnées à l'occasion de plusieurs ateliers. Seules quatre d'entre elles ont été traitées ici, l'objectif étant d'expérimenter l'outil et dépasser les simples constats. Toutefois, ce travail, visant à caractériser une situation problématique et identifier des pistes d'améliorations possibles, pourrait être généralisé à l'ensemble des situations paysagères identifiées. Par ailleurs, cette liste pourrait être complétée. En effet, le travail avec les référents territoriaux et les directions métropolitaines ont fait remonter un certain nombre de situations répondant aux critères de « paysages du quotidien ». **Un travail de terrain pourrait être à nouveau envisagé, en continuité de celui initié par D&A courant 2018, de façon à tendre vers une liste plus représentative de notre Métropole.**

ET POURQUOI PAS, UN APPEL À PROJETS MÉTROPOLITAIN POUR RÉ-IMAGINER CES ESPACES ?

En complément de la chaîne des documents de planification, la Métropole pourrait **mettre en place des dispositifs d'action plus directs pour (re) qualifier, voir ré-imaginer, ses « paysages du quotidien »**. La stratégie relative au(x) espace(s) public(s) métropolitain(s) de la Métropole Européenne de Lille (MEL), ou les **différents appels à projets** (dont les APUI) qui fleurissent dans de nombreuses métropoles, pourraient être des modèles à envisager. Une stratégie métropolitaine d'amélioration de certains de ces espaces aurait un double avantage : générer des économies d'échelle et véhiculer l'image d'une métropole dynamique plaçant proximité et cadre de vie au cœur de son projet.